



## CAHIER DES CHARGES

Le projet : coédition et diffusion d'un livre sur le thème de « Légendes d'ici : histoires d'eau »



## CONTEXTE DE L'OPERATION

### LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes comprend 66 communes, s'étendant sur un territoire de montagne de 300 m d'altitude à 2921 m au sommet du Carlit. C'est un territoire rural au patrimoine remarquable au sein duquel les acteurs locaux s'organisent autour d'un projet structurant pour l'avenir. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional, organisme public de gestion et de mise en œuvre de la Charte de territoire 2014-2026, a pour mission la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement et le développement économique et social du territoire.

La charte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes propose d'associer démarches scientifiques et initiatives locales pour l'acquisition des connaissances en matière de patrimoine architectural et ethnologique. Dans le cadre de sa mesure **3.13.b Faire vivre et partager les patrimoines culturels, matériels et immatériels**, le Syndicat mixte du Parc naturel régional et ses partenaires entendent **poursuivre l'expérimentation du réseau des collecteurs de la mémoire orale afin de mener des travaux de recherche ethnologique, notamment sur les composantes des identités montagnardes.**

Dans ce sens et en complément des actions d'expertises et d'animations déjà menées sur la ressource en eau, le Syndicat mixte du Parc a réalisé une collecte des contes et légendes afin de publier le 4<sup>e</sup> tome de la collection « **Légendes d'ici** » et qui s'intitulera « **Histoires d'eau** ».

### HISTORIQUE DU PROJET

Entre 2006 et 2009, dans le cadre de sa première charte, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional a réalisé et publié, en partenariat avec l'ADECO (Agence de Développement du Canton d'Olette) une série d'ouvrages bilingues français/catalan sur les contes et légendes des Pyrénées catalanes. Une première phase de travail avait consisté en la mobilisation d'un réseau dit des "collecteurs de la mémoire orale" dont la mission, entièrement volontaire, était de collecter des contes et légendes populaires. Ces collectes, sur le thème des plantes et de leur usage, de la faune et du minéral avaient donné lieu à la publication de trois tomes réunis dans une collection intitulée « **Légendes d'ici** » :

Tome 1 - Histoires de pierres

Tome 2 - Histoires de poils et de plumes

Tome 3 - Histoires de racines et de rameaux

# PRESENTATION DU PROJET : COEDITION D'OUVRAGE SUR LES CONTES ET LES LEGENDES DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES

## DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Cet ouvrage viendra compléter la collection des ouvrages légendes d'ici comptant déjà 3 tomes. Ce tome 4 a pour fil conducteur l'eau, le premier tome ayant traité la pierre, le second la faune à poils et à plumes et le troisième la flore. La ligne directrice de l'ouvrage est le témoignage, l'anecdote, le conte et la légende.

Il se conçoit de la manière suivante :

- **Une première partie : collectes brutes et anecdotes**

Issues des collectes et retranscrites par les collecteurs, ces textes sont pensés pour être des sources d'inspiration pour les conteurs et les artistes du territoire souhaitant créer des œuvres en s'appuyant sur la mémoire du territoire.

- **Une seconde partie : récits inventés, créés sur la base de collecte**

Ces textes sont déjà travaillés et remaniés sur la base de collectes antérieures. Ils seront proposés aux lecteurs et pourront servir de support pour les conteurs en exercice qui pourront utiliser ces textes dans le cadre de leur activité artistique.

Cet ouvrage est bilingue français/catalan, avec des traductions complètes pour chaque texte. Des illustrations ayant attrait au sujet du texte viendront ponctuer l'ouvrage.

## LES OBJECTIFS FINAUX DU PROJET :

Avec la réalisation de cet ouvrage le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes poursuit les objectifs suivants :

- Préserver et transmettre le patrimoine immatériel ;
- Recueillir un matériel brut permettant aux conteurs et artistes du territoire d'y puiser leur inspiration créative ;
- Faire découvrir le territoire à travers des anecdotes, des souvenirs des récits de femmes et d'hommes des Pyrénées catalanes.

## DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

Plan prévisionnel de l'ouvrage :

- Page de couverture : illustration principale et titrage.
  - Page 1 : Avant-propos
  - Page 2 : titre
  - Page 3 : introduction et présentation
  - Page 3-5 : sommaire
  - Partie 1 : les collectes brutes de textes que l'on appellera : MEMOIRES D'EAU
  - Partie 2 : les textes retravaillés sous forme de récit que l'on appellera : CONTES ET LEGENDES D'EAU.
- 
- Les sources et des notes ;
  - La bibliographie ;
  - Les crédits ;
  - Une carte du territoire avec les lieux indiqués ;
  - Les illustrations.




---

## PRESTATION ATTENDUE

Le présent cahier des charges porte sur la coédition et la diffusion d'un livre sur le thème de « Histoires d'eau » Tome 4 de la collection légendes d'ici.

Il s'agit, à partir du travail réalisé par le Parc naturel régional et ses prestataires (rédacteurs et illustrateur), d'éditer en coédition avec le Syndicat mixte du Parc et de diffuser l'ouvrage.

---

## DESCRIPTIF DES PRESTATIONS ATTENDUES

### COEDITION ET DIFFUSION DU LIVRE

#### 1. DESCRIPTION DE LA MISSION

La présente mission porte sur la coédition et la diffusion du livre en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc.

Le coéditeur aura pour mission, à partir du contenu rédigé et des illustrations réalisées par le Syndicat mixte du Parc, d'éditer et d'imprimer 1500 exemplaires et de diffuser le livre.

Pour cela, le coéditeur devra présenter des compétences d'édition pour la publication de ce livre.

## 2. LIVRABLE ATTENDU

Le coéditeur devra éditer et imprimer 1500 exemplaires du livre

### 2.1. LE CONTENU DE L'OUVRAGE

Le livre comprend :

- **Une première partie** : collectes brutes et anecdotes : issues des collectes et retranscrites par les collecteurs, ces textes sont pensés pour être des sources d'inspiration pour les conteurs et les artistes du territoire souhaitant créer des œuvres en s'appuyant sur la mémoire du territoire.
- **Une seconde partie** : récits inventés, créés sur la base de collecte. Ces textes sont déjà travaillés et remaniés sur la base de collectes antérieures. Ils seront proposés aux lecteurs et pourront servir de support pour les conteurs en exercice qui pourront utiliser ces textes dans le cadre de leur activité artistique.

### 2.2. LA FORME

Le Syndicat mixte du Parc souhaite rassembler l'ensemble de ces informations au sein d'un livre dont le nombre de page sera compris entre 172 et 192 pages.

- Dimension 16cm\*24cm ;
- 20 illustrations dont une page de couverture ;
- Quadrichromie ;
- Impression offset (blanc naturel) ;
- Papier recyclé ;
- Dos carré cousu collé ;
- 172-192 pages ;
- Tirages 1500 exemplaires ;
- Prix compris entre 10€ et 20€.

Une attention sera portée sur le pelliculage mat de la couverture. Il est souhaité un ouvrage solide qui durera dans le temps.

## 3. MODALITES DE REALISATION DE LA MISSION

### 3.1. OBLIGATIONS DES PARTIES

Le coéditeur s'engage à :

- Réaliser les prestations dans les délais prévus par le présent marché ;
- S'assurer de la conformité de l'œuvre aux prescriptions du cahier des charges ;
- Assumer une obligation générale de conseil, d'information et de recommandations envers le Syndicat mixte du Parc ;
- Ne diffuser aucune information écrite ou verbale relative au contenu de l'ouvrage avant sa diffusion ;

- Informer le Syndicat mixte du Parc de tout projet futur de retraitage, de mise à jour ou mise en ligne de la publication.

Le Syndicat mixte du Parc s'engage à :

- Fournir tous les documents, renseignements et informations qu'il détient afin de permettre la bonne compréhension de la prestation à effectuer ;
- Fournir le sommaire de l'ouvrage, l'ensemble des textes et les illustrations au format numérique ;
- Respecter les délais de livraison des textes fixés d'un commun accord.

### **3.2. ROLE DU COEDITEUR**

Le coéditeur :

- S'assurera de l'équilibre et de la qualité du contenu et du respect des délais;
- Assurera le suivi de fabrication : impression, reliure, collage et façonnage ;
- Assurera la commercialisation : diffusion de l'ouvrage, suivi du stock ;
- Prendra en charge les opérations de Dépôt Légal et attribuera au livre le n°ISBN ;
- Livrera dans les locaux du Syndicat mixte du Parc les exemplaires non destinés à la vente ;
- Prendra en charge la diffusion et la promotion de l'ouvrage selon le mode de distribution et de communication arrêté avec le Syndicat mixte du Parc.

### **3.3. ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC**

Le Syndicat mixte validera l'ensemble du travail confié au coéditeur au fur et à mesure de sa réalisation. Le bon à tirer sera signé par le Syndicat mixte du Parc. Une personne sera désignée pour suivre cette mission, elle sera l'interlocuteur privilégié du coéditeur.

### **3.4. COMMUNICATION**

Le coéditeur et le Syndicat mixte du Parc devront se concerter pour mettre en place le protocole de communication :

- Réalisations du dossier de presse ;
- Présentation publique avec l'ensemble des partenaires (Perpignan, Prades, Font-Romeu) en 2020 ;
- Support de communication traditionnel dans la ligne éditoriale de l'ouvrage ;
- Communication sur Internet.

### **3.5. PRINCIPES DE DIFFUSION**

Le prix de vente de l'ouvrage devra être accessible au grand public, soit un tarif compris entre 10 et 20 euros TTC.

Un plan de diffusion sera établi en accord entre le coéditeur et le Syndicat mixte du Parc. Il s'agit d'une diffusion souhaitée principalement dans le Département des Pyrénées-Orientales. Toutefois, le coéditeur pourra émettre des propositions argumentées de diffusion en dehors de ce périmètre.

Le coéditeur assurera le suivi de la diffusion, il tiendra un registre faisant état du chiffre d'affaire et des bénéfices. Ce registre sera mis à la disposition du Parc sur demande de ce dernier. Il aura également en charge la gestion des stocks et l'approvisionnement des lieux de diffusion. Des points réguliers sur cette gestion des stocks devront être faits avec le Syndicat mixte du Parc.

### **3.6. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La propriété intellectuelle de la coédition réalisée demeure l'entière propriété des auteurs. Auteurs et illustrateurs cèdent leurs droits commerciaux au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Toute autre utilisation des textes et des illustrations par le coéditeur devra l'objet d'une autorisation préalable.

### **3.7 CONVENTION**

Suite à l'obtention du marché une convention de coédition sera signée entre le candidat retenu et le Syndicat mixte du Parc.

### **3.8. FINANCEMENT DE LA COEDITION**

Le coéditeur, dans sa proposition, explicitera les parties à financer par le Syndicat mixte du Parc pour une édition à environ 1500 exemplaires et le nombre d'exemplaires à usage non commercial qui seront remis au Syndicat mixte du Parc (minimum de 300 exemplaires).

Le coéditeur mentionnera son implication financière en détaillant les montants et les phases.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes reste ouvert à toute proposition du coéditeur qui pourra proposer différents scénarii de financement du présent projet édition.

## **ORGANISATION ET SUIVI DE LA PRESTATION**

### **1. LES RELATIONS PRESTATAIRE/ MAITRE D'OUVRAGE**

#### **1.1 LE TITULAIRE**

Les échanges et la collaboration avec l'équipe du Syndicat mixte du Parc devront être assurés par une personne ressource/coordinatrice de l'ensemble du projet. En ce sens, le coéditeur désignera un chef de projet au sein de son équipe. Il assurera la transmission d'informations vers l'équipe du Syndicat mixte du Parc et vers son équipe interne. Il veillera au respect du calendrier et des délais impartis et veillera à la préparation des réunions avec l'équipe du Parc.

## 1.2 LE MAITRE D'OUVRAGE

Une personne de l'équipe du Syndicat mixte du Parc sera désignée pour suivre la coordination du projet d'édition.

Le coéditeur devra identifier au sein de son équipe un chef de projet qui aura pour mission la coordination de l'ensemble du projet en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc.

Une réunion de lancement sera programmée entre le maître d'ouvrage et le prestataire dans les quinze premiers jours suivant la notification d'attribution du marché.

La coédition de l'ouvrage impliquera un travail en étroite collaboration avec l'équipe du Syndicat mixte du Parc.

Engagements réciproques : Les coéditeurs s'engagent ensemble au travail de relecture et au suivi de la conception du livre, ils s'engagent à définir ensemble la liste de diffusion et la promotion du livre.

## 2. CALENDRIER ET DELAI D'EXECUTION

Le début de la prestation est envisagé au premier trimestre 2020. L'ouvrage devra être proposé à la diffusion au plus tard début mars 2020.

Le prestataire organisera librement l'ensemble des missions à mener, il proposera un calendrier détaillé au maître d'ouvrage (annexe 2).

## 3. DETAIL DU PRIX FORFAITAIRE

Le candidat se conformera au cadre donné en annexe 1 pour justifier sa proposition financière.

## 4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le prestataire sera choisi en fonction de ses propositions sur les différents points mentionnés dans ce dossier de consultation. Il sera également choisi en fonction de ses expériences passées.

La qualité des prestations sera jugée satisfaisante au regard de :

- la qualité d'impression des supports à décrire en annexe 2 ;
- la diffusion (publicité, distributeur) ;
- les références d'expériences dans le domaine.

### 4.1 ATTENDUS DANS LA REPONSE DES CANDIDATS

Le candidat devra proposer une méthode de travail claire et détaillée, accompagnée d'un calendrier de travail et d'un devis détaillé.

Le candidat veillera aussi à détailler dans sa proposition :

- Les qualités professionnelles, l'expérience et les références des moyens humains mis à disposition.
- Sa proposition technique et financière de coédition, au regard du prix de vente envisagé, du nombre d'ouvrages remis au Parc et de son implication financière dans le projet.

#### 4.2. CRITERES DE SELECTION

Le prestataire sera choisi en fonction de ses propositions sur les différents points mentionnés dans ce dossier de consultation. Il sera retenu sur les critères suivants :

- ❖ Valeur technique: 50 %.
- ❖ Proposition financière : 30 %.
- ❖ Délais et calendrier de réalisation : 10 %.
- ❖ Mode de diffusion assuré (Le prestataire devra indiquer les modes de diffusion et de promotion de l'ouvrage qu'il propose : librairies du territoire du Syndicat mixte du Parc, du département et des grandes villes du sud...): 10%

Les candidatures sont attendues pour le **lundi 13 janvier 2020 à midi.**

Lu et approuvé

le \_\_\_\_\_, à

Cachet

Signature

## ANNEXE 1 PROPOSITION FINANCIERE

<b>COUT DE PRODUCTION</b>  <i>Avec plusieurs options 15000ex + 500 supp.</i>	
<b>COUT DE DIFFUSION</b>	
<b>COUT TOTAL</b>	
<b>% de revient sur les ventes</b>	

## ANNEXE 2 DESCRIPTIF TECHNIQUE

<b>PRODUCTION</b>	
Type d'impression	
Nature et grammage du papier	
Type de reliure	
Nature et grammage de la couverture	
Emballage	
<b>DIFFUSION</b>	
Nom des diffuseurs	
Etendue de la diffusion	
<b>PLANNING</b>	
Date de remise du BAT	
Période de diffusion	